



CHSCTD47 17 octobre 2017

Déclaration FSU

La FSU s'oppose à la déclinaison de la loi travail et à son retour en arrière sur les questions de représentativité des partenaires sociaux au sein des entreprises. Les CHSCT sont directement en ligne de mire, l'idéologie néo-libérale continue sa progression et nous avons de quoi être inquiets de la voir s'immiscer dans les appareils d'état qui méprisent la fonction publique.

Pour autant le ministère de l'Éducation nationale vient de publier ses orientations stratégiques en matière de politique santé et sécurité au travail pour l'année 2017-18.

On y trouve plébiscitée toute forme d'interventions en matière d'information ou de formation, auprès de l'encadrement de proximité et la mobilisation des personnels encadrant à cet effet.

Une attention particulière doit être portée sur les assistants de prévention des établissements dont la mission est de conseiller les chefs d'établissement pour mettre en place, développer la politique de prévention et améliorer les conditions de travail au bénéfice des personnels de l'état, mais aussi territoriaux. Mais, pour mettre en place cette structure opérationnelle au quotidien, conseillers et assistants de prévention doivent obtenir un allègement proportionnel à la charge de cette mission particulière.

Nous revendiquons encore et encore la création d'un poste de conseiller de prévention dans notre département, cela est nécessaire pour apporter le dynamisme indispensable à la politique de prévention en matière de santé sécurité au travail (SST).

L'absence des fiches de registre SST émanant des collègues continue de révéler la carence de politique SST dans les établissements du secondaire. En l'état, nous y voyons un mépris des textes réglementaires, un désintérêt affiché des conditions de travail des personnels qui passent en arrière plan.

Alors que des leviers d'échanges au cœur de la vie quotidienne de chaque établissement ont la possibilité de s'appuyer sur des observatoires institutionnels qui sont autant d'espace de dialogue en capacité d'assainir le travail dans son ensemble:

- le fonctionnement des instances de prévention comme la « Commission Hygiène et Sécurité » (CHS)
- la mise à jour régulière du « Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels » (DUERP)
- la présentation annuelle du « Plan de Prévention » au Conseil d'Administration
- l'introduction au sein du projet d'établissement d'un objectif d'amélioration de la qualité de vie au travail pour le bien-être et la sécurité des personnels.

S'agissant du DUERP, nous sommes curieux de connaître les actions mises en place dans les établissements. Il est urgent de porter un regard juste sur la réalité du terrain, et entreprendre un état des lieux de la politique SST de notre département. Nous porterons en séance une demande en ce sens.